

Des entreprises uniques!

Dans ma vie, j'ai côtoyé de multiples entreprises. En tant que maire, j'ai souvent à coordonner le développement d'entreprises. Vous le savez, j'ai aussi été longtemps propriétaire d'une entreprise forestière. Chaque fois que je m'arrête un peu pour regarder derrière moi, je constate que les groupements forestiers ne sont pas comme les autres, vraiment pas comme les autres. À titre de président de RESAM, j'en tire une certaine fierté.

Qu'est-ce qu'un groupement forestier?

Pour les acteurs de premier plan en forêt privée, la définition d'un groupement forestier était acquise quoique parfois intuitive. La décision du ministère des Ressources naturelles (MRN) de reconnaître le modèle d'affaires des groupements forestiers aura permis de la clarifier et surtout de la faire connaître à tous. Permettez-moi d'en faire un bref survol. Commençons par le début. Les groupements forestiers sont des entreprises ou des coopératives de producteurs forestiers. Elles ont pour but d'aménager collectivement les propriétés et de retourner en services et en valeur le fruit des opérations aux propriétaires et à la collectivité.

Qui dit entreprise, dit aussi création de richesse et vision pérenne des activités. Nos groupements forestiers sont en place depuis près de 40 ans et sont une force du développement de nos communautés forestières. C'est indéniable! Plus important encore, ce sont des entreprises qui appartiennent aux

propriétaires membres et quiconque veut adhérer à ces valeurs y est le bienvenu. Les règles de gouvernance garantissent que la gestion des groupements forestiers soit assurée par les propriétaires de lots boisés. Par ailleurs, ces mêmes règles prévoient aussi qu'un seul individu ou un petit groupe d'individus ne puisse monopoliser le contrôle de nos organisations. Ainsi, chaque propriétaire est assuré d'être traité équitablement.

Un travail important de réalisé

Ce n'est pas sans satisfaction que nous regardons le chemin parcouru jusqu'ici dans l'application de la décision 19. Le travail accompli a permis de faire avancer le dossier de manière remarquable. Jusqu'à présent, les délais sont respectés et nous sommes en mesure de dire qu'il s'agit d'une des décisions du Rendez-vous sur la forêt privée qui s'applique le mieux jusqu'à présent.

Ainsi, les groupements forestiers font signer une convention normalisée

depuis plus d'un an. Cette convention assure l'engagement des propriétaires envers la gestion de leur patrimoine forestier et la protection des investissements consentis par l'État.

Nous avons de plus convenu avec le MRN des balises encadrant le modèle d'affaires des groupements forestiers. À ce jour, tous les groupements ont rempli leurs obligations en remettant au MRN une analyse d'écart entre leur situation actuelle et celle acceptée. Tout ce travail s'est traduit par des investissements de plus de 1,3 million de dollars de la part des groupements forestiers.

Des entreprises uniques

Cette reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers jumelée à notre histoire singulière fait de nous des entreprises uniques, c'est évident. Mais comment tirer profit de cette unicité? Comment l'utiliser dans le contexte d'un nouveau régime forestier? Comment s'en servir au profit de la forêt privée et de ses producteurs? Ce sont des questions auxquelles nous devons trouver des réponses.

Du 8 au 10 septembre 2013, RESAM tiendra la 27^e édition de son congrès annuel à l'hôtel le Georgesville, à St-Georges-de-Beauce. Sous le thème, « des entreprises uniques », RESAM invite membres, décideurs

et propriétaires forestiers à échanger sur les possibilités illimitées qu'offre le modèle d'entreprise des groupements forestiers.

Développés par et pour les propriétaires de boisés, les groupements forestiers se distinguent de l'entreprise conventionnelle par la préoccupation constante du développement social et économique de leur communauté. Depuis plus de 40 ans, cette approche a permis aux groupements de prospérer et c'est dans la capitale québécoise de « l'entrepreneurship » que nous cernerons cette unicité.

Les formateurs et les conférenciers, issus du monde des affaires et des universités viendront alimenter les discussions en nous entretenant des fondements économiques régissant les petites et moyennes entreprises, les relations clients et les défis de la main-d'œuvre.

Mais au-delà du développement interne des groupements forestiers, ce sera l'occasion pour tous les partenaires de la forêt privée de regarder comment ce puissant outil de développement qu'est le groupement forestier pourrait les aider à prospérer dans le cadre du nouveau régime forestier.



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

RESAM
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

éditoriaux

Une communauté d'intérêts

L'autre jour, durant les dernières secondes d'un tournoi de hockey que nos garçons s'apprêtaient à gagner, je me suis surpris à regarder dans les estrades. Une atmosphère de pur plaisir régnait. Dans un autre contexte, nous n'aurions pu envisager que des personnes d'horizons aussi différents pourraient s'entendre aussi bien. Un intérêt commun l'a permis, celui de notre équipe de hockey.

L'autre jour, durant les dernières secondes d'un tournoi de hockey que nos garçons s'apprêtaient à gagner, je me suis surpris à regarder dans les estrades. Une atmosphère de pur plaisir régnait. Dans un autre contexte, nous n'aurions pu envisager que des personnes d'horizons aussi différents pourraient s'entendre aussi bien. Un intérêt commun l'a permis, celui de notre équipe de hockey.

Bien évidemment, chacun a un intérêt personnel, celui de son enfant. Les choix des entraîneurs sont souvent jugés à partir de l'impact qu'ils ont sur sa propre progéniture. Mais la réalité refait surface tôt ou tard et rattrape tout un chacun et les bons joueurs finissent par se regrouper autour d'un même objectif, soit le bien de l'équipe. Heureusement!

Un conflit?

Il en va de même du côté professionnel. Je crois sincèrement que notre capacité à nous regrouper sera des plus importantes au cours des prochaines années. Un message clair et cohérent est essentiel, d'autant plus que la confiance de la population envers les gestionnaires

des biens publics se désagrège. Un tel état d'esprit oblige ces derniers à user d'une grande prudence qui, une fois exacerbée, peut se transformer en barrière et nuire à l'efficacité.

Il est aisé de voir des conflits d'intérêts. Le meilleur moyen de ne pas en avoir ne serait-il pas de rassembler autour d'une même table des acteurs qui n'ont pas d'intérêt? On sait tous que là n'est pas la solution. Pour que le travail se fasse, il faut que les participants partagent des intérêts, des préoccupations communes afin de trouver des pistes de développement.

Les agences de mise en valeur de forêts privées en sont un bon exemple. Les partenaires qui y siègent ont différents intérêts qui peuvent parfois créer des divergences entre eux. Cependant, tous visent le développement du potentiel de la forêt privée dans son ensemble. À la fin, les penchants de chacun s'équilibrent autour de décisions consensuelles. Si l'on n'accepte pas que les acteurs aient des intérêts envers la forêt privée, on ne pourra jamais prendre de décisions éclairées, c'est certain.

Une manière d'être

Pour assurer la réussite d'un projet, ça prend du monde intéressé provenant de divers horizons. Ainsi, nous sommes en mesure d'allier dynamisme et vision large pour rendre optimales nos interventions. Les groupements forestiers ont compris cet adage bien avant moi et l'appliquent avec ferveur depuis des dizaines d'années. N'est-ce pas la genèse de nos organisations : rassembler les forces vives de la communauté pour en assurer son développement optimal?

Combien de dossiers avons-nous pu mener à terme de cette manière? Citons simplement la régionalisation de la prise de décision, la défense des budgets, la certification forestière, les règles de gouvernance, le régime forestier, etc. N'oublions pas non plus les dossiers plus spécifiques à certaines organisations comme la captation de carbone et la forêt publique.

L'implication

RESAM s'avère un acteur important dans la communauté d'intérêts des groupements forestiers. En fait, c'est le point de rencontre des 42 groupements forestiers du Québec.

L'implication de RESAM dans de nombreux dossiers peut être très utile. Toutefois, elle serait futile sans l'intérêt des groupements forestiers envers leur propre région, la forêt privée et leur association provinciale. Ce sont eux qui sont nos oreilles et

nos yeux. C'est le partage d'information, d'expérience et de ressources qui fait la force de notre réseau, qui fait que la chaîne soit incassable du premier au dernier maillon.

Cette communauté d'intérêts nous permet d'avoir une vision complète des différentes problématiques. Il est ensuite aisé de conseiller nos membres et de les aider en utilisant les différents outils à notre disposition.

Pour maintenir l'efficacité de nos actions, il est essentiel de nourrir les liens entre tous les groupements forestiers. Ne pas s'en préoccuper serait comme se présenter à un examen sans avoir étudié, les chances de réussite sont alors presque nulles.

Le congrès annuel de RESAM sera encore une belle occasion pour le faire. Heureusement pour nous, contrairement aux nombreux gérants d'estrade que l'on peut voir dans des arénas, les groupements forestiers préfèrent être sur la glace et contribuer à faire avancer le développement de la forêt privée. J'attends avec impatience d'échanger avec vous tous afin de rendre notre communauté d'intérêts encore plus unique, plus efficace et plus solide.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

RESAM
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

